

Membres en exercice :  
11

Date de la convocation: 25/11/2022

L'an deux mille vingt-deux et le deux décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Christophe BENAC

Présents : 9

**Présents :** Christophe BENAC, Mélanie GARDOU, Marie-Françoise GUITARD, Gilbert HEREIL, Serge LANGLES, David RIVIERE, Françoise SINDOU, Anne SOLEILHAVOUP, Michel GARDOU

Votants: 10

Pour: 10

**Représentés:** Muriel RENOUP par Anne SOLEILHAVOUP

Contre: 0

**Excusés:** Carole DUGOUCHET

Abstentions: 0

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Anne SOLEILHAVOUP

### Objet: Vote de crédits supplémentaires - senaillac - 2022\_4\_3

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615231	Entretien, réparations voiries	-4000.00	
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	4000.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à SENAILLAC LAUZES, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

**Anne SOLEILHAVOUP**



RF Préfecture de Cahors
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/12/2022 046-214603037-20221202-2022_4_3-DE



Le Maire

**Christophe BENAC:**




Publié sur le site de la commune le : 3/12/2022